

CNIS - AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2007 du 22 novembre 2006 (n°292t/130)

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères soulignés ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
AVIS GÉNÉRAL			
Page 5	<p>THÈMES TRANSVERSAUX</p> <p>Avis n°6 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil souhaite que la Rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique permette à chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer de façon à ce que la diffusion de l'information notamment sur internet soit adaptée à chacune d'entre elles. <u>Le Conseil sera attentif à toutes les formes d'accompagnement permettant aux utilisateurs du système statistique public d'acquérir les compétences requises pour exploiter pleinement les données mises à leur disposition avec les techniques aujourd'hui disponibles.</u> Il souhaite également que soient examinées les conditions dans lesquelles pourraient être satisfaites les demandes d'accès à des données individuelles ou à des informations finement localisées dans des conditions compatibles avec la préservation des libertés individuelles, <u>qu'il s'agisse de sources administratives ou de données d'enquêtes, y compris celles du recensement de la population.</u></p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	
Page 5	<p>Avis n°7 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil rappelle que les enquêtes statistiques destinées à évaluer les effets de mesures de politiques publiques doivent être conçues avec des exigences de qualité leur permettant d'obtenir l'avis de conformité du comité du label <u>après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes du Cnis.</u></p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères soulignés ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 5	<p>COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE POPULATION</p> <p>Avis n°8 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil a pris connaissance des travaux menés par la Commission nationale d'évaluation du recensement de population et de son programme pour 2007. Il souhaite que les échanges approfondis entre les acteurs et les utilisateurs du recensement se poursuivent tant dans la diversité des sujets abordés que dans la qualité des débats. <u>Le Conseil continuera de porter attention aux conditions de mise à disposition des données détaillées du recensement en vue de travaux de statistique et de recherche.</u></p>	Mme SILBERMAN (Représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales)	
Page 6	<p>STATISTIQUES SOCIALES</p> <p>Avis n°11- Ajouter (texte souligné) : Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous avec un point d'entrée unique. Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, il souligne l'importance d'une liste d'indicateurs « de base », avec la présence conjointe d'indicateurs nationaux et d'indicateurs territoriaux présentant différents niveaux de désagrégation spatiale. Il appelle l'attention sur la priorité à accorder à la mise en place d'un système d'information fiable sur les patrimoines et leurs revenus. <u>Néanmoins, il souhaite que les recommandations opérationnelles immédiatement applicables soient mises en œuvre et que les formations du Cnis concernées par les propositions examinent celles-ci et impulsent les travaux exploratoires nécessaires.</u> Il souhaite qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Il souhaite également qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	

Formation, page dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements (en caractères soulignés ci-après)	Origine	Résultat du vote du Conseil
Page 8	<p>Avis n°25 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible, <u>et avec toutes les précautions nécessaires</u>, des résultats du recensement de population aux niveaux départemental et multi-communal. <u>Le Cnis évaluera la réalisation des 34 propositions émises en décembre 2005 par le groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement.</u></p>	M. DURAND (Représentant de la CGT)	
AVIS DES FORMATIONS			
Page 11	<p>FORMATION DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE</p> <p>Avis n° 2 - Ajouter (texte souligné) et supprimer (texte barré) : Le Conseil se félicite du développement des travaux visant à mieux connaître la population immigrée ; il encourage les travaux engagés pour la préparation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender les phénomènes de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il souhaite qu'une concertation <u>la plus approfondie possible</u> très large soit organisée et rappelle que les questions « sensibles » doivent être justifiées par une demande légitime.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	
Page 12	<p>FORMATION ÉDUCATION, FORMATION</p> <p>Avis n° 2 - Ajouter (texte souligné) : Le Conseil souhaite qu'un effort particulier soit engagé en vue de mieux connaître les conditions d'insertion par filière de formation. Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants <u>et stagiaires</u>.</p>	M. B. ROBIN (Représentant de la CGT-FO)	